



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Lieu : Bastia

Décision N° 2021-11

Objet : Travaux de la commission Développement durable et lutte contre le changement climatique

Oggetu : Travagli di a cummissione Sviluppù durevule è lotta contru à u cambiamentu climaticu

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, la Chambre des Territoires convoquée le 25 mars 2021 s'est réunie dans la Salle 1113 en visioconférence, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BIANCUCCI Jean, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARCELLESI Pierre, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, SARGENTINI François, VANNI Hyacinthe

Etait absent, excusé et représenté :

ANGELINI Jean-Christophe représenté par Monika SCOTTO(ADEC)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

CECCALDI Attilius, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

BERTOLOZZI Paul-Antoine, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, DOMINICI Jean-Baptiste, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-11, relatif au point sur les travaux de la commission Développement durable et lutte contre le changement climatique.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

CONSIDERANT

L'étendue des thématiques que les travaux de cette commission recouvrent et la nécessité de faire des choix ;

APPROUVE

La poursuite des travaux autour des thématiques suivantes déjà engagées :

- L'économie sociale et solidaire,
- L'international et le rural,
- L'AMI rédigé par l'OEC qu'il faut impérativement relancer car il constitue un élément essentiel dans la mise en place de la feuille de route adoptée par l'Assemblée de Corse en la matière.

AUTORISE

La commission à poursuivre ses travaux selon deux modalités :

- En donnant un avis sur tous les rapports soumis à l'Assemblée de Corse qui seraient susceptibles d'avoir un impact en matière de développement durable et comporter des risques sur le changement climatique ;
- En venant en appui des décisions prises par la Collectivité de Corse sur des sujets déterminés, qu'ils soient d'actualité ou en cours d'examen par le Conseil exécutif, dans le cadre de réunions qui pourraient être organisées dans les territoires afin de faciliter la remontée des besoins du terrain et jouer un rôle de trait d'union, avec une attention particulière sur tous les sujets relatifs à la gestion de l'eau et la préservation de la ressource.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni